

TABLEAU XVI. — LA SÉVÉRITÉ DE LA PERSÉCUTION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH
EN AFRIQUE AUSTRALE (selon Ken Jubber, 1918-1976).

<i>Pays</i>	<i>Degré de sévérité de la persécution*</i>			
	1918-1959	1960-1966	1967-1973	1974-1976
Malawi (Nyassaland)	2	2	4	4
Mozambique	3	3	3	4
Zambie (Rhodésie du Nord)	2	2	3	3
Botswana (Bechuanaland)	2	0	3	3
Afrique du Sud et Namibie (S-O africain)	2	0	2	2
Zimbabwe (Rhodésie du Sud)	2	0	2	2
Lesotho	2	0	1	1
Swaziland	2	0	1	1
Angola	0	2	2	0

Source : Ken Jubber, *op. cit.*, p. 125.

* Degré de sévérité obtenu par classification des incidents répertoriés dans les annuaires et magazines des témoins de Jéhovah, de 1918 à 1976 :

— le degré 0 indique l'absence d'incidents répertoriés dans la presse TJ.

— le degré 1 indique que les TJ sont chassés des écoles pour refus de chanter l'hymne national, saluer le drapeau, etc., qu'ils subissent des emprisonnements individuels pour refus de respecter l'État ou l'autorité tribale, qu'ils subissent une répression officielle menée par des officiels et que leur droit de tenir des conventions nationales est refusé.

— le degré 2 indique l'interdiction d'entrer dans le pays, l'expulsion des missionnaires étrangers, l'interdiction des publications, l'emprisonnement pour refus du service militaire et des arrestations non légales pour prosélytisme.

— le degré 3 indique l'interdiction officielle de la Watch Tower Society, l'interdiction de s'en réclamer, l'interdiction du prosélytisme, l'interdiction de tenir toute réunion.

— le degré 4 indique l'interdiction totale de toute activité et l'approbation officielle d'actes de violence à leur encontre dans l'intention d'éliminer complètement leur existence.